

ÉTRE ADHÉRENT ET BÉNÉVOLE CHEZ SADVA

C'est être un ambassadeur de l'association,

Notre devise:

"VOUS n'êtes plus SEUL!"

CHARTE DE L'ADHERENT ET DU BENEVOLE

Cette CHARTE énonce les missions, les valeurs, les engagements, les objectifs de l'association. Elle définit les relations entre l'association et les personnes qui adhèrent et souhaitent aider l'association.

Tout adhérent et bénévole à l'association SADVA se voit remettre et signe la présente charte. Pour l'adhérent actif, c'est à dire le bénévole, ce document est complété par une convention d'engagement réciproque (signée par le représentant de l'association et le bénévole) et par un exemplaire du Livret d'accueil client.

SADVA - Services à Domicile Vallée de l'Arve, c'est :

- une association de *l'économie sociale et solidaire* créée le 7 juin 2002 par les bénévoles de l'association d'insertion Faucigny Espoir Emploi,
- ♣ une structure professionnelle réglementée par les lois du 2 janvier 2002 et du 26 juillet 2005, bénéficiant d'une Autorisation délivrée par un arrêté Départemental du 27/12/2007 et disposant d'une Certification Qualité délivré par l'AFNOR le 27/10/2015.
- ♣ Un volume d'activité important : fin 2016 nous intervenons chez plus de 1000 bénéficiaires (familles), sur plus de 60 communes, avec 170 salariés.
- → Des projets : en 2017 la mise en place d'un SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile), et la priorité mise en interne au développement du pôle Handicap.

Notre mission:

Le service à la personne et aux familles à leur domicile en leur apportant une aide dans l'accomplissement des tâches et des activités de la vie quotidienne.

Nos valeurs :

Le professionnalisme et la qualité que nous devons à nos clients. La solidarité, l'entraide, la convivialité avec le personnel et les adhérents.

Nos objectifs:

- Créer ensemble une dynamique positive pour les bénéficiaires,
- ♣ Défendre le monde associatif dans l'économie sociale et solidaire face à la pression économique des groupes privés,
- ♣ Développer les compétences des intervenants, bénéficier des apports et des échanges des membres et favoriser l'épanouissement personnel et professionnel de chacun.

Votre engagement:

Le versement d'une cotisation symbolique de 5 € est un acte fort d'appartenance et de soutient à l'association. Elle marque votre adhésion aux valeurs d'humanisme et de solidarité qui nous animent et aux actions que l'association mène au bénéfice des familles ayant besoin d'aide.

L'ADHERENT.

Toutes les personnes souhaitant s'investir dans une association sociale et solidaire ont vocation naturelle à devenir adhérent :

- vous partenaires, professionnels de la santé, élus locaux qui êtes nos relais sur le terrain,
- **↓** vous qui ressentez le besoin d'aider, de partager.

Sont adhérentes à l'association SADVA toutes les personnes à jour de leur cotisation annuelle. Cette cotisation est de 5 € par an.

Un salarié de l'association ne peut pas être adhérent.

L'ASSOCIATION S'ENGAGE ENVERS SES ADHERENTS

- ♣ Vous recevrez régulièrement des informations sur le fonctionnement de l'association et sur le monde de l'économie sociale et solidaire en général.
- ♣ Vous serez invités aux événements organisés par l'association ; conférences, rencontres, etc...
- ♣ Vous serez convoqués à l'Assemblée Générale où il vous sera demandé de voter sur l'adoption du rapport moral du Président et du rapport financier du Trésorier. Vous élirez également les Administrateurs.

L'ADHERENT S'ENGAGE ENVERS L'ASSOCIATION

Ainsi, l'adhérent s'engage à :

- accepter les principes de l'Association et ses valeurs,
- se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'Association en accord avec la stratégie définie par le Conseil d'Administration,
- # respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- respecter la confidentialité des informations personnelles échangées lors des rencontres organisées par l'association et observer une réserve envers les personnes extérieures à l'association, afin que sa réputation ou elle de l'un de ses membres ne soit pas atteinte,
- ♣ ne pas utiliser le fichier des adhérents ou la liste de diffusion à des fins commerciales.

LE BENEVOLE.

Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, sans percevoir en retour de rémunération, dans une action au service d'un tiers ou de la communauté. **L'adhérent qui souhaite s'engager de manière plus importante devient bénévole.**

A ce titre le bénévolat chez SADVA est un don de temps et de compétences librement consenti et gratuit ; c'est le choix de partager ses savoirs et savoir-faire au profit des personnes accompagnées par l'Association ou de l'administration générale de l'Association.

L'association intervient auprès de bénéficiaires qui peuvent être en situation de fragilité ou de dépendance ; personnes âgées, handicapées, enfants. Le bénévolat chez SADVA ne peut se réaliser que dans une approche éthique et humaniste respectueuse de la dignité humaine.

ETRE BENEVOLE CHEZ SADVA. C'est être un ambassadeur de l'association.

- ♣ Etre un relais sur le terrain en faisant remonter les informations de son secteur, retour d'expériences, besoins spécifiques, toutes sortes d'informations pouvant être utiles à l'association dans son efficacité, sa communication...
- ♣ Etre prescripteur en faisant connaître l'association au niveau de la vie communale et au niveau des bénéficiaires potentiels.

L'ASSOCIATION S'ENGAGE A L'EGARD DE SES BENEVOLES En matière d'information :

- ♣ à les informer sur le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- ♣ à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,

En matière d'accueil et d'intégration :

- ♣ à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- ♣ à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- ♣ à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans « une convention d'engagement »,

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

LE BENEVOLE S'ENGAGE A L'EGARD DE L'ASSOCIATION

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association SADVA et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Le bénévole s'engage à :

- ♣ assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des disponibilités choisis conjointement, au sein « d'une convention d'engagement », faire preuve d'une discrétion assimilable au secret professionnel,
- participer aux réunions d'information et aux actions de formations proposées.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Date et signature	
	Date et signature